

# Le cahier de textes numérique

mercredi 17 octobre 2012, par [C. PAUL](#)

## Est-il obligatoire ?

C'est une obligation professionnelle que de remplir régulièrement le cahier de textes.

## À quoi sert le cahier de textes ?

1. **Pour les élèves** : c'est un moyen pour celui qui est absent de savoir exactement ce qui a été fait, ce qui est à faire pour le prochain cours, de suivre l'évolution du cours par rapport à l'ensemble du programme.
2. **Pour l'institution** : permet de suivre l'activité de chaque enseignant.
3. **Pour le professeur** : retrouve la trace de sa progression, de la nature du travail effectivement donné à faire. Il témoigne de notre activité.
4. **Pour les collègues** : imaginons la réaction d'un professeur remplaçant devant un cahier de textes quasiment vierge lorsqu'il arrive dans un établissement et qu'il ne peut prendre connaissance de l'avancement du programme. Certes les élèves peuvent fournir quelques informations mais les notes prises dans les classeurs ne donnent pas toujours les informations recherchées.

C'est un **dispositif didactique** dont il faut apprendre à tirer le meilleur profit **pour la formation des élèves.**

